



Covid-19 : le non-remboursement de cotisations à un club sportif n'ouvre pas droit à réduction d'impôt

Actualité législative publié le 01/10/2021, vu 796 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://assistant-juridique.fr)

Les non-remboursements de cotisations en clubs sportifs, fermés en raison des décisions administratives relatives à la Covid-19, n'ouvrent pas droit à réduction d'impôt.

Afin de soutenir les clubs sportifs fermés dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, certains membres élèves du club ont renoncé au remboursement de leur cotisation. Interrogé sur la possibilité, pour les clubs sportifs associatifs d'adresser des reçus fiscaux au titre du non-remboursement de ces cotisations, le ministre a apporté une réponse négative.

En effet, d'une part, les dons aux organismes d'intérêt général doivent être dépourvus de contrepartie. Or, les cotisations versées aux clubs sportifs ne sont pas dépourvues de contrepartie du fait qu'une partie seulement des activités initialement prévues par l'association a pu avoir lieu, notamment en raison de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour y faire face, et demeurent donc exclues du champ d'application de la réduction d'impôt prévue à l'[article 200 du CGI](#) au titre des dons aux organismes d'intérêt général ayant un caractère sportif.

D'autre part, les dons ne peuvent prendre que la forme de versements en espèces ou en nature, de cotisations, d'abandons de revenus ou de produits, à l'exclusion des abandons de créances. Les dons correspondant à la renonciation de l'adhérent au remboursement de sa cotisation constituent des abandons de créance et ne sont donc pas éligibles à l'avantage fiscal.

Source : efl.fr

Voir l'article : [Une cotisation donne-t-elle droit à réduction d'impôt ?](#)

Voir le guide : [Guide pratique de l'association](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser une buvette](#)
- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)

- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Réussir la création d'une association](#)
- [Réussir les assemblées générales d'une association](#)

- Une cotisation donne-t-elle droit à réduction d'impôt ?
- Quelles conséquences en cas de non-paiement d'une cotisation à une association ?
- Un adhérent peut-il demander le remboursement de sa cotisation ?
- Quelles sont les ressources d'une association ?
- Une association peut-elle emprunter de l'argent ?
- Une association peut-elle mettre un local en location ?
- Quels apports une association peut-elle percevoir ?
- A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?
- Toutes les associations ont-elles droit à subvention ?
- Comment trouver un mécène pour financer une association ?
- Comment trouver un sponsor pour financer une association ?